



REPUBLIQUE DE GUINEE

GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT



UNION EUROPEENNE

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES

AGENCE DE GESTION DES ROUTES (AGEROUTE GUINEE SA)

UNITE DE GESTION DES PROJETS TRANSPORTS (UGP-BAD)

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA ROUTE COYAH-FARMOREAH-FRONTIERE
SIERRA LEONE

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 004C/MI/AGEROUTE/UGP-BAD/2026
(SERVICES DE CONSULTANTS-FIRMES)

Secteur : **Transports**

Référence de l'accord des financements : **Don FAD N° : 2100155035816, Prêt FAD N°2100150038293,
Don Afif N° 5110155000257**

N° d'Identification du projet : **P-Z1-DB0-160**

Intitulé de la mission : Recrutement d'un (1) Cabinet/Consultant chargé de la réalisation de l'Etude sur l'interconnexion des Systèmes informatiques des Douanes de la République de Guinée et de la République de la Sierra Léone.

Agence d'Exécution : Unité de Gestion des Projets Transports (UGP-BAD)

- 1- Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Union Européenne (UE) afin de couvrir le coût du Projet de reconstruction de la route Coyah-Farmoreah-Frontière Sierra Léone et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêt/dons pour financer le coût de services de consultant chargé de la réalisation de l'Etude sur l'interconnexion des Systèmes informatiques des Douanes de la République de Guinée et de la République de la Sierra Léone.
- 2- Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : Définir une procédure commune, comprise et acceptée par les deux administrations dans l'objectif de réduire le délai de passage aux frontières ; Etudier et comprendre la procédure mise en place au niveau de chaque structure ; Relever les acquis et les faiblesses ; Puis proposer une procédure commune qui tient compte de la nécessité de réduire le délai de passage, de l'accroissement des recettes à collecter et de la qualité des marchandises qui passent la frontière. (Par qualité s'entend, s'assurer que la date de péremption n'est pas proche, que le produit est propre à la consommation) ; Procéder à l'audit complet des systèmes informatique des douanes des deux pays ; L'élaboration d'un cahier de charge en vue de l'interconnexion des deux systèmes informatiques ; Le recoupement des données collectées devra faire ressortir (a) une analyse comparative des procédures douanières et de transit des deux pays pour dégager les points de convergence et de divergence, au niveau des textes et des pratiques ; (b) une analyse comparative des procédures douanières et de transit des deux pays par rapport aux procédures internationales recommandées.

Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à travers l'adresse ci-dessous :

Ministère des Infrastructures

Agence de Gestion des Routes / Unité de Gestion des Projets de Transport BAD sis à l'immeuble MISS POKOU, Appartements 7A, 7B et 8B, Quartier Téminétaye, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée.

E-mail : amara.diabate@ageroute.gov.gn et tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn

Tél : (+224) 628 68 77 37/624 63 19 53

- 3- Le Ministère des Infrastructures à travers l'Unité de Gestion des Projets Transports (UGP-BAD) invite les firmes de Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes de consultants intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations. L'évaluation des manifestations d'intérêts et l'établissement de la liste restreinte seront effectués sur la base des références des missions similaires. Les références des missions similaires réalisées devront faire ressortir pour chaque mission (i) l'intitulé de la mission, (ii) le nom, l'adresse et les contacts du client, (iii) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (iv) le montant

du contrat, (v) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission. Les références de prestations similaires des consultants (Firmes) devront être accompagnées par des attestations de bonne exécution ou des certificats attestant la bonne fin des prestations (signés par le maître d'ouvrage) et/ou des pages de gardes et de signature des contrats. Le personnel-clé ne sera pas évalué au stade de la liste restreinte.

Les Firmes de Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

En cas d'égalité de note, les candidats seront départagés sur la base du nombre d'expérience spécifique de projets de Développement financés par la BAD.

- 4- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque « Politique d'acquisition de la BAD », édition octobre 2015, qui est disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte. La méthode de sélection est la Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC).

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

- 5- Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi (Heure locale soit GMT).

Ministère des Infrastructures

Agence de Gestion des Routes / Unité de Gestion des Projets de Transport BAD sis à l'immeuble MISS POKOU, Appartements 7A, 7B et 8B, Quartier Téminétaye, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée.

E-mail : amara.diabate@ageroute.gov.gn et tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn

Tél : (+224) 628 68 77 37/624 63 19 53

- 6- Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être rédigés en Français et déposés ou envoyés par courriel en version PDF à l'adresse amara.diabate@ageroute.gov.gn et tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn au plus tard le 14 Juillet 2026 à 10h 30 minutes (heure locale) et porter expressément la mention « A Monsieur le Coordinateur des Projets Transports-Réponse à l'Avis à Manifestation d'intérêt relatif à la réalisation de l'Etude sur l'interconnexion des Systèmes Informatiques des Douanes de la République Guinée et de la République de la de la Sierra Leone ».

Conakry, le 10 Juin /2026

Le Coordonnateur des Projets

Amara DIABATE

